

Edité par le Syndicat des Apiculteurs du Puy-de-Dôme

L'APICULTEUR

Auvergnat

N° 59 | Juillet 2021



LA LUTTE contre le frelon asiatique

La lutte contre le frelon asiatique n'est pas seulement du ressort des apiculteurs et les actions coordonnées de tous dans différents départements ont montré leur efficacité. Afin de diminuer la pression de ce grand prédateur des abeilles, l'UNAF a édité un guide destiné non seulement aux apiculteurs et à tout un chacun mais également aux communes et collectivités. Des actions menées localement par différentes parties, notamment grâce au piégeage de printemps et à la destruction des nids, ont fortement impacté la densité des nids de frelons asiatiques et l'incidence sur les ruchers.

Des guides destinés aux communes sont à disposition au bureau du Syndicat des Apiculteurs du Puy-de-Dôme pour les personnes qui souhaiteraient présenter à leurs élus les moyens, méthodes et résultats de lutte contre le frelon asiatique.

N'hésitez pas à venir vous procurer cette brochure, elle est gratuite.



les INFOS nationales

Des nouvelles de l'INTERPROFESSION (INTERAPI) :

Les cotisations des apiculteurs sont maintenant rentrées (prélevées par la MSA): 60 euros pour ceux qui ont plus de 50 ruches et 160 euros pour les pros qui ont plus de 200 ruches, ce qui fait (production et commercialisation) environ 1 million d'euros.

L'UNAF y est représentée dans le collège amont (apiculteurs) par Yves DELAUNAY (apiculteur en Corrèze et membre du bureau), Philippe GAULARD (apiculteur en Côte d'Or), Thierry COCANDEAU (Apiculteur en Mayenne) et Henri CLEMENT (apiculteur en Lozère).

L'UNAF a demandé que les actions d'INTERAPI soient peu nombreuses mais au service des apiculteurs. Parmi ces actions, l'étude, en concertation avec la DGAL, de l'obtention d'une AMM pour un équivalent de l'ALUENCAP pour traiter la varroase. Ce traitement concerne des lanières imprégnées d'acide oxalique et est autorisé en ARGENTINE, et bientôt au CANADA et USA, mais pas en FRANCE.

Ce dossier est essentiel pour l'économie de la filière car les médicaments qui ont une AMM en FRANCE (il y en a 12!) sont devenus moins efficaces ou demandent des interventions techniques chronophages, peu compatibles avec l'économie de la filière.

(A lire l'article page 20 dans la revue Abeilles et Fleurs de mars 2021: traitement de la varroase: l'impasse?).



Monsieur Julien DENORMANDIE
Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
78, rue de Varenne
75349 Paris 07 SP

Madame Virginie Beaumeunier
Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
Ministère de l'Économie, des Finances et de la Relance
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Saint-Mandé, le 3 mai 2021

OBJET : Etiquetage de l'origine du miel

Monsieur le Ministre, Madame la Directrice Générale,

En Mai 2020, les parlementaires ont adopté la loi relative à la transparence de l'information sur les produits agricoles et alimentaires. Cette loi, parue au journal officiel le 11 juin 2020, comprenait dans son article 2 l'indication suivante :

« Pour le miel composé d'un mélange de miels en provenance de plus d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un pays tiers, tous les pays d'origine de la récolte sont indiqués par ordre pondéral décroissant sur l'étiquette. »

« Le troisième alinéa s'applique également à la gelée royale. ».

Ainsi, cette loi constitue une grande avancée pour la transparence de l'origine du miel vendu en France, et représente une grande victoire pour les apiculteurs qui subissent de plein fouet une concurrence acharnée avec des miels importés à bas prix et de qualité parfois douteuse. **Le renforcement de la transparence sur l'origine des miels était une mesure nécessaire, et cette mesure a été votée et validée par les parlementaires français.**

Or cette loi, considérée comme notifiée trop tard, a été rejetée par la Commission européenne et devait donc être adoptée *via* décrets par la France pour la mise en place de la mesure comme prévu au 1^{er} janvier 2021. Cependant depuis cette date, les apiculteurs, et plus largement la filière apicole et les consommateurs, sont en attente de la sortie des décrets concernant l'étiquetage de l'origine du miel ainsi que celui concernant l'étiquetage de la gelée royale. **Ce retard n'est pas justifié et plonge la filière apicole et nos concitoyens soucieux d'une plus grande traçabilité dans le désarroi.**

L'Union Nationale de l'Apiculture Française représente plus de 20 000 apiculteurs français, à travers un réseau d'une centaine de syndicats et d'associations apicoles locaux. Je vous demande donc d'agir le plus rapidement possible au nom des apiculteurs que je représente pour remédier à cette situation et à ce retard incompréhensible et inacceptable. L'UNAF et l'association Que Choisir ont été très impliquées en 2019 lors des débats sur la transparence de l'étiquetage du miel, ce qui a permis d'aboutir à la loi du 10 juin 2020.

Nous n'hésiterons pas à alerter les médias et à remobiliser les parlementaires ainsi que nos adhérents pour l'application et la mise en œuvre de cette décision.

Vous remerciant par avance de toute l'attention que vous porterez à cette demande, je vous prie, Monsieur le Ministre, Madame la Directrice Générale, d'agréer l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Christian Pons,
Président de l'UNAF

Elevage de reines : utilisation du cupularve NICOT

Le greffage des larves exige une très bonne vue. Pour ceux qui n'ont pas cette bonne vue, le cupularve peut être utilisé avec succès. Il a en plus un avantage sur la qualité des reines car la larve n'est pas manipulée, la reine pond directement dans la cupule. Il faut cependant certaines précautions pour que ça marche.

Procéder comme suit :

Etape 1 :

Choisir un cadre de couvain dans la colonie souche.

Etape 2 :

Découper un morceau de ce couvain de la taille du cupularve, au milieu du cadre, juste sous la tête de cadre (prévoir un couteau à dents car il faut souvent couper le fil de fer du cadre). Y insérer le cupularve, les abeilles vont le "souder", sans la reine et le laisser 2 jours dans la colonie (pour familiarisation).

Etape 3 :

Mettre la reine dans le cupularve le soir. Il faut mettre la face où elle se trouve en regard d'un cadre qui contient du couvain ouvert (ça fixe les nourrices vers la reine). Vérifier le lendemain matin, les cupules doivent contenir les oeufs. Si la reine n'a pas pondu, attendre encore 24 h. Si toujours pas de ponte dans les cupules, libérer la reine et passer à une autre reine (il arrive qu'elle ne veuille pas pondre dans ces cupules, mais c'est rare).

Etape 4 :

Dès que la ponte est constatée, il faut libérer la reine et transférer ce cadre dans un starter (paquet d'abeilles orphelin). Attendre 4 jours et les larves seront naissantes, prêtes à insérer dans votre cadre porte-cupules et être confié à une éleveuse. Fini le picking!

NB: si on laisse le cupularve et ses oeufs dans la colonie souche, les abeilles enlèvent parfois les oeufs, c'est la raison pour laquelle, il faut confier ces oeufs à une colonie orpheline.



Jean-Marie SIRVINS

LIMITER L'ESSAIMAGE NATUREL

L'essaimage est le moyen biologique qui permet à la colonie d'abeilles de se reproduire. Le but de l'apiculteur n'est pas de le supprimer totalement, ce qui serait même dangereux pour l'espèce. Cependant tous les apiculteurs savent qu'une ruche qui a essaimé aura une petite récolte. Ce sont souvent les plus belles ruches, les plus prometteuses qui essaiment. La fièvre d'essaimage débute quand la population devient importante et surtout quand les abeilles d'intérieur sont trop nombreuses par rapport au couvain à nourrir.

Autre facteur qui favorise l'essaimage, l'âge de la reine: plus elle sera âgée, plus elle aura tendance à essaimer. Nous aurons donc intérêt à n'avoir dans nos ruches de production que des reines de un ou deux ans.

La génétique aussi est importante: nous ferons donc nos essais artificiels sur des souches peu essaimeuses.

Malgré tout cela certaines colonies très fortes, si la météo est incertaine et la miellée peu importante, vont essaimer et la récolte sera compromise.

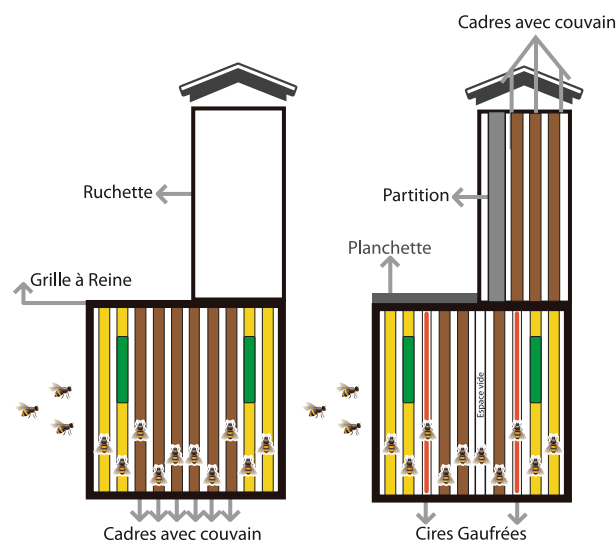
Une méthode pratiquée encore souvent, est de détruire toutes les cellules royales d'essaimage, méthode efficace à condition de n'en oublier aucune. Il faut donc secouer tous les cadres de couvain et recommencer l'opération tous les 5 jours, ce qui est considérable comme travail et dérange beaucoup la colonie.

La méthode de prévention qui suit est très efficace si elle est pratiquée assez tôt (avant que la fièvre d'essaimage n'ait vraiment commencé). Elle est surtout très simple et à la portée de tous (l'apiculteur de loisir avec 2 ruches comme le professionnel). Nous allons prélever un essaim artificiel, sans recherche de la reine.

Matériel nécessaire : 1 ruchette avec plateau amovible + 2 cadres avec cire gaufrée + 1 partition + une grille à reine.

Mode opératoire:

- 01 Se rendre au rucher un jour de beau temps, quand les butineuses sont dehors.
- 02 Enlever la hausse avec ses abeilles, la poser sur la ruche d'à côté.
- 03 Prendre 3 cadres de couvain, les secouer pour ne pas prendre la reine et les mettre (sans abeille) dans la ruchette avec la partition.
- 04 Reconstituer le nid à couvain en mettant les 2 cires gaufrées de chaque côté du couvain, la place du troisième cadre secoué restant vide.
- 05 Mettre la grille à reine, la hausse avec ses abeilles et poser la ruchette sur la hausse (boucher le trou avec une planchette - voir schéma).
- 06 Revenir le lendemain (ou le soir si vous opérez à 11h ou midi) et prendre la ruchette, mettre son plateau, la fermer (la nuit les abeilles nourrices auront traversé la hausse et gagné les 3 cadres de couvain dans la ruchette).
- 07 Secouer un des trois cadres dans la ruchette et le rendre (sans abeille) à la ruche dans le vide laissé la veille.
- 08 Fermer la ruchette (qui a donc 2 cadres de couvain mais les abeilles de 3 cadres), l'emporter à plus de 3 km, nourrir (2 litres de sirop de sucre:saccharose 50/50, plus appétant que le sirop du commerce, car un essaim orphelin prend moins bien le sirop ou du sirop fait avec du miel: 600 ml d'eau + 1kg de miel). Les nourrices nombreuses vont élever une jeune reine. Contrôler la ponte un mois après. Si la fécondation se fait bien, ce sera votre meilleure ruche en 2022!



Pourquoi cette méthode est-elle efficace ?

Parce que nous aurons prélevé plus d'abeilles d'intérieur que de couvain. C'est le déséquilibre entre abeilles d'intérieur et couvain à nourrir qui provoque l'essaimage. NB - comme cet essaim est fait tôt en saison, 2 cadres de couvain et 3 cadres d'abeilles, c'est suffisant pour que la colonie soit sur 5 ou 6 cadres à l'automne et passe bien l'hiver.

Jean-Marie SIRVINS

LA FORMATION EN 2021

La formation, lieu de rassemblement, a été fortement soumise, ces 2 dernières années, à la pandémie liée au Covid 19.

L'an dernier nous avons pu mener à terme la formation initiale avec une bonne partie des stagiaires, certains ayant demandé à différer la fin de formation sur 2021.

Par contre nous n'avons pas pu terminer la formation de perfectionnement. Les stagiaires continuent cette année. Avec un peu de retard sur la saison apicole, nous ferons cette formation sur juin-juillet et la partie hivernage en début d'automne.

L'élevage de reines a été programmé fin mai après le confinement.

Malgré ces difficultés qui ont nécessité une grande souplesse et un travail d'adaptation considérable de la part de l'équipe formation le résultat escompté est atteint.

En 2022, nous relancerons nos trois formations :

LA FORMATION INITIALE (POUR APICULTEURS DÉBUTANTS)

comprend 9 jours où l'objectif est d'acquérir les compétences pour gérer une colonie :
visites – essaims naturels – nourrissage – récolte de miel – hivernage – traitements...

LA FORMATION PERFECTIONNEMENT (POUR PERSONNES AYANT SUIVI LE CYCLE PRÉCÉDENT OU APICULTEURS DÉJÀ EXPÉRIMENTÉS)

se déroule sur 6 jours avec comme objectif central la conduite d'un rucher :
gestion de l'essaimage – multiplication des colonies – produits de la ruche – gestion intégrée...

LA FORMATION ÉLEVAGE DE REINES

(2,5 jours) permet d'acquérir les bases de l'élevage :
techniques d'élevage – matériel – génétique - greffage – utilisation des blocs de ponte...



TOUTES LES FORMATIONS COMPRENENT :

- 01 - une partie théorique en salle
- 02 - une partie pratique au rucher en sous-groupes.



Les inscriptions auront lieu dans la deuxième quinzaine de septembre. Pour ceux qui désirent participer soyez vigilants, les places sont limitées et les candidats nombreux. Les inscriptions peuvent se faire par internet sur le site du syndicat ou le mercredi matin dans le local du syndicat à Veyre-Monton.

Plus de renseignements sur ces formations seront disponibles sur le site du syndicat :
apiculteurs63.fr à la rubrique formation

LA PAGE DE LA COOPÉRATIVE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Cette année encore elle a été organisée à distance, et par correspondance. Elle comprenait l'assemblée générale ordinaire (résultats de l'année de gestion 2019-2020, élection des candidats au conseil d'administration) et une assemblée extraordinaire pour une mise à jour des statuts.

GAUFRAGE "PERSONNALISÉ" DE LA CIRE

Réalisé en partenariat avec le GDSE-63, il a fonctionné comme prévu pendant la période hivernale, jusque fin février 2021. 200 kg de cire ont ainsi été gaufrés.

OUVERTURE PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Pour éviter une trop grande affluence nous avons mis en place une organisation sur rendez-vous pour toutes les périodes d'ouverture de la coop, aussi bien le mercredi que sur d'autres demi-journées en semaine.

POUR SEMER DES PLANTES MELLIFÈRES

Nous avons à votre disposition des graines de phacélie, de moutarde, de sarrasin, de trèfle blanc et de vesce.

APPROVISIONNEMENT EN ESSAIMS

Nous avons sélectionné des apiculteurs locaux susceptibles d'en fournir. La liste est consultable à la coop. Celui qui souhaite acheter des essaims contacte alors directement son fournisseur potentiel pour les commander. La livraison pourra se faire à la coop. Mais il est fortement conseillé à chacun de s'entraîner à créer ses propres essaims à partir des colonies qui se révèlent être de bonnes souches.

POUR LES COMMANDES IMPORTANTES DE MATÉRIEL

Il est préférable de prévenir à l'avance d'autant plus qu'il peut y avoir des délais, en particulier cette année où nos fournisseurs ont des difficultés d'approvisionnement.

RAPPEL DES ADRESSES DE NOS DEUX SITES



SIÈGE DE LA COOP. À VEYRE-MONTON (63960)
3 rue Georges Charpak (zone d'activité du Pra de Serre).

Pour l'accès: sortie 5 de l'autoroute A75, direction Veyre Monton. Après 1,5 km, au rond-point, prendre à droite, puis 1ère à gauche (500m) et 1ère à droite (80m). La Coop est le 2ème bâtiment sur la droite.



ANNEXE DE MONTLUÇON, À ST VICTOR (03410)
Impasse de l'Industrie (ZAC du Pont des Nautes)

Pour l'accès: au niveau de la sortie 36 de l'autoroute A714, sur la route de Paris.



**FÊTE DE L'ABEILLE DE BEAUMONT
JOURS DU MARCHÉ AUX MIELS
ET AUTRES PRODUITS APICOLES
LES 20 & 21 NOVEMBRE 2021**



Association APISTORIA

L'association Apistoria sera heureuse de vous accueillir sur son stand, les 20 & 21 novembre 2021 à l'occasion de la Fête de l'Abeille et de l'Environnement.

Pour ceux qui ne nous connaissent pas encore, ce sera l'occasion de découvrir notre activité au travers de nos expositions.

Le n° 17 de la collection des « Cahiers d'Apistoria » est paru.

AU SOMMAIRE :

- Une très large place est consacrée au département du Var avec d'une part, ses grands enclos et d'autre part, « l'apié champêtre » inventé et décrit par Louis François Canolle, disciple de Monsieur Lombard.
- Un voyage de la ruche autour des Pyrénées.
- Au travers des textes de différents auteurs, l'apiculture pratiquée sur l'île d'Ibiza nous est dévoilée avec sa ruche si particulière, « faite pour l'éternité », ses coutumes ancestrales et l'histoire de ses origines qui remontent à l'an 654 avant notre ère, ce qui a conduit Vicente Mari Torres, Président des apiculteurs d'Ibiza à solliciter une inscription IGP pour valoriser une production en pleine expansion.
- La ruche traditionnelle des Baléares nous est à son tour décrite.
- Du pays de ceux qui suivent l'éclair, au pays où coule le miel, nous remontons le temps avec les abeilles et les hommes avant JC.
- La culture des Ibères nous emmène découvrir les ruches couchées en céramiques.
- Sans transition, nous apprenons comment Henri Louis Hamet décrivait les « Mouchards du Gâtinais » en 1850.
- Pour finir « butinons » deux petits textes pleins d'humour et de conseils extraits des bulletins, pour l'un de la Société Centrale d'Apiculture et pour l'autre, de la Société romande d'Apiculture.

Le « Cahier d'Apistoria » N°16 qui traite en première partie des pigeonniers-ruchers et cabanes à placards d'Auvergne est toujours disponible.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Le site d'Apistoria a été modernisé : www.apistoria.org

Renseignements auprès de Nataly Perrier : apistoria@gmail.com

Pour nous rencontrer ou adhérer à l'association, vous pouvez joindre Bernadette Laporte : gestion.apistoria@gmail.com ; tél : 04 73 87 36 03 ou 06 43 40 43 92 ou demander Michel Laporte ou Nataly Perrier le mercredi matin à la coopérative.

Siège social : Apistoria, ZA Pra de Serre II, 3 rue Georges Charpak, 63960 Veyre-Monton.
(Au sein de la Coopérative des Producteurs de Miel)



SYNDICAT DES APICULTEURS DU PUY-DE-DÔME
3 RUE GEORGES CHARPAK, 63960 VEYRE-MONTON

04 73 26 92 20

OUVERTURE LES MERCREDIS
DE 08H30 À 12H00 ET DE 14H À 18H
contact@apiculteurs63.fr
www.apiculteurs63.fr